

Maison Pignons  
Ballajuges  
Suisse

28 Mars

Chers Messieurs

Ceci pour vous mettre au courant des événements .

Je viens de recevoir une lettre de la maison Zeiss Jena contenant une proposition d'achat au prix de Six millions , je dis bien six , accompagnée d'un projet de contrat très simple et très acceptable , cela pour le lot ~~xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~ que vous connaissez et même un peu moins .

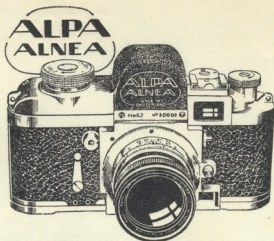
Comme j'ai pensé qu'à ce prix vous ne seriez aucunement intéressé , j'ai accepté aussitôt par télégramme .

Cependant il existe une restriction dans la proposition de Zeiss , la proposition est soumise à l'approbation du ministère . Il existe donc encore une incertitude quand au résultat de nos pourparlers . Cependant j'entreprend immédiatement la mise au point d'un autre projet de dispositif de mise au point pour votre appareil qui pourrait donner lieu à un brevet nouveau .

Je ne vous dirai pas que je regrette que vous n'ayez pas pris une décision plus tôt , profitant du retard de Zeiss , vous ne le croiriez pas puisque la somme payée devait être nettement inférieure . Cependant croyez que j'en aurais pris joyeusement mon parti n'ayant pas l'habitude de regretter une décision librement prise . D'ailleurs, comme je l'écris ci-dessus, l'affaire Zeiss n'est pas encore définitivement réussie et il se pourrait bien que j'attende ~~encore~~ encore pas mal de temps avant de toucher le montant de cette vente .

Je pense pouvoir vous donner des nouvelles de mes nouvelles recherches bientôt .

Croyez messieurs, à l'assurance de mes sentiments les plus dévoués .



Département  
appareils photographiques

Votre réf.

Votre corresp.

Notre réf.

BALLAIGUES (Suisse)

SJ/el.

2 juillet 1954.

# PIGNONS S.A.

TÉLÉPHONE (021) 8 47 85 - CHÈQUES POSTAUX II. 1825

BALLAIGUES (SUISSE)

Monsieur L. DODIN

rue Tixador

Canet - Flage

(P.-O.)

Monsieur,

Concerne : Montage de prismes dans nos appareils ALPA AINEA

Nous venons de recevoir un rapport assez complet de notre ingénieur-conseil, en matière de brevets, dont les conclusions sont les suivantes :

la solution, que nous envisageons d'appliquer sur nos appareils et dont vous trouverez l'illustration sur le tirage 1190 B ci-joint, tombe selon l'avis de l'ingénieur-conseil, sous votre brevet suisse 266656. Par contre, elle ne tombe pas sous votre brevet allemand 847100 (que vous avez vendu à Agfa) et ne tombe pas non plus sous le brevet Zeiss Ikon 850264, ni sous votre brevet français 895484.

Comme la solution envisagée est réalisable pratiquement à des conditions relativement favorables, nous aimerions passer à l'application aussi rapidement que possible. Etant donné que nous avons dû chercher nous-mêmes une solution en collaboration avec vous et que cette solution ne tombe que sous votre brevet suisse 266656, il est évident que nous sommes d'accord de vous payer une redevance par pièce, mais que cette redevance devra être sensiblement moins élevée que vous ne l'aviez envisagé à l'origine, quand il s'agissait d'une solution tombant sous plusieurs de vos brevets.

Veuillez donc nous faire des propositions quant à cette redevance et cela dans le plus bref délai possible.

D'autre part, nous soulevons la question si éventuellement il y aurait lieu que vous déposiez une demande de brevet pour la solution envisagée par nous. Cela devrait se faire de la façon suivante :

../..

..... Monsieur L. DODIN / Canet Plage

2.7.54.

dépôt d'une nouvelle demande de brevet suisse, limitant l'exécution à la forme envisagée, en se référant à votre brevet valable.

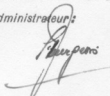
Une fois ce dépôt effectué, vous pourriez vous baser sur la priorité qui en résulte pour déposer une demande en Allemagne et aux États-Unis.

Nous attendons vos suggestions à ce sujet et nous aimerions bien pouvoir liquider encore le principe de cette question avant nos congés payés qui ont lieu du 17 crt., au 2 août.

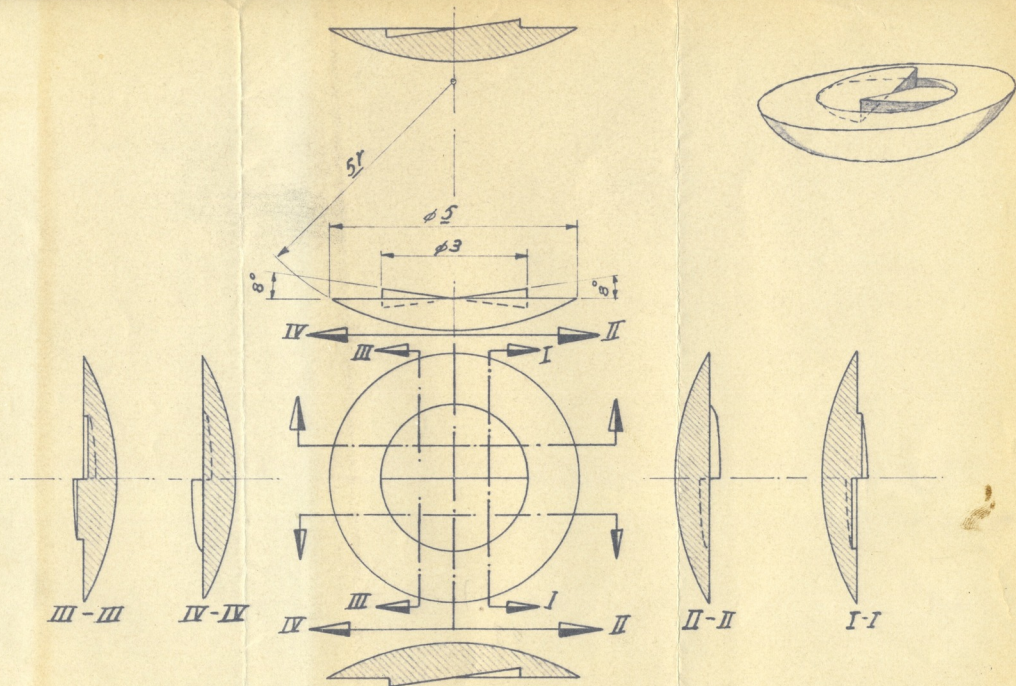
Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

**PIGNONS S. A.**

Un administrateur:



Annexe : 1 plan 1190 B



Tolérances : X = ± 0.02    λ = ± 0.05    Δ = ± 0.1    ○ = ± 0.2    □ = ± 0.5    ● = résultante des tolérances

<b>Réflex: Bloc du dépoli-télé</b>			Pièce propre	1181
<b>1190 B</b>			Orêtes vives	
Plan N°	Echelle	Nbr.ap.	Matériau	Observations
				Terminaison
				Montage N°
				B-116-54R 1F-54R

Maison Pignons  
Ballaigues  
Suisse

6 Juillet 1954

Messieurs

En main votre lettre du 2 Juillet . Pour que je puisse examiner votre projet avec fruit , il me faut un dessin d'ensemble du procédé dont vous voulez faire l'exploitation . Oh, je n'ai besoin que d'un simple croquis , mais qui me montre comment la pastille télémétrique est placée par rapport ~~ax~~ à la surface dépolie et à la lentille .

Dès que je pourrai me rendre compte exactement du montage, je vous mettrai au courant de ma façon de voir .

Veillez agréer, chers messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

19 Aout 54

Messieurs

Conformément à la promesse que je vous ai faite dans ma dernière lettre, je vous envoie par même courrier une maquette de télémètre que j'estime pouvoir être appliquée à votre appareil Alpa.

J'aurais voulu monter cette maquette sur le viseur ~~est~~ d'Alpa que vous m'avez envoyé il y a plusieurs mois. Cependant j'ai jugé que la maquette en question était ~~en~~ encore trop imparfaite pour être employée autrement qu'à titre de renseignements pour des services techniques et qu'il fallait éviter de la présenter en fonctionnement. D'ailleurs la lentille d'œil outillant le viseur que je possède ~~est~~ est de puissance trop petite pour l'usage du télémètre et je n'en ai pas d'autre.

Ci-joint le texte du brevet que je viens de déposer qui donnera déjà à vos services techniques d'utiles renseignements sur le fonctionnement du nouveau télémètre. Voici ci-dessous quelques autres détails.

Le télémètre est constitué essentiellement de deux prismes rhomboédriques formant périscope, pour faciliter le collage ces prismes rhomboédriques sont métallisés. Ces prismes sont incrustés dans une plaque de verre. L'ensemble forme une pastille destinée à être placée entre l'ocilleton de l'Alpa et l'œil.

Remarques : Pour l'usage convenable de cette pastille il faut que la lentille d'œil de l'Alpa soit calculée convenablement pour que l'image du dépôt soit placée exactement à son foyer. La lentille actuelle est trop faible.

1°- Il faut ~~que~~ qu'une lentille additionnelle ~~soit~~ légèrement divergente soit placée ensuite entre l'œil et le télémètre pour ramener l'image à une distance légèrement inférieure à l'infini. ~~soit~~

2°- On pourrait éviter le 1° et le 2° en donnant aux prismes rhomboïdaux des angles différents de 90°, mais cette façon de faire aurait trop compliqué ma construction.

Note relative à la construction de la pastille.  
Il paraît à première vue que la construction de cette pastille doit être extrêmement compliquée et difficile, mettant le prix de revient d'un tel instrument au delà de tout possibilité. En réalité il n'en est rien et, quand vous aurez lu mes explications, votre estime pour mes qualités d'ouvrier opticien vont beaucoup baisser. Le premier travail et le seul qui ~~est~~ demande de la précision est l'établissement d'une ~~surface~~ glace à faces

parallèles. Il fut que le parallélisme soit assuré à quelques dixièmes de minute près, c'est un degré de précision très grand, mais ce genre de fabrication est tout à fait classique dans les constructions optiques, on peut même employer tout simplement de la glace de St Gobain pour miroirs en triant au comparateur les morceaux particulièrement réussis, à l'aide d'un comparateur.

Cette glace triée ou choisie ou même fabriquée spécialement il ne reste plus que du travail très ordinaire.

1° Couper des fragments de verre grossièrement à 45° dans la glace ....

2° Couper dans d'autres morceaux de verre quelconque les ~~pièces~~ autres pièces de la pastille.

3° Faire aluminier les faces polies ~~des~~ des fragments ~~taillés~~ taillés dans la glace (opération n°1).

4° Assembler les morceaux à l'aide d'une colle quelconque.

5° Polir l'ensemble sur les deux faces, sans prendre aucune précaution particulière pour assurer le parallélisme rigoureux des faces.

Fin.

#### Observations :

1° Dans un prisme rhomboïdal il faut, en principe que les quatre faces soient parallèles deux à deux à une précision telle que les rayons entrants restent parallèles aux rayons sortants à une précision pres de l'ordre du 1/10 de minute d'angle, les erreurs dues au faces s'additionnant il faut que les parallélismes soient assurés à une précision bien supérieure à celle ~~nécessaire~~ indiquée pour les rayons. Mais l'artifice que j'indique et qui consiste à faire traverser par les rayons de comparaison en dehors ~~des~~ des prismes les mêmes surfaces réfractantes que celles qui servent aux prismes eux-mêmes, permet de négliger le parallélisme des deux surfaces qui seraient les plus difficiles à travailler. Il ne reste donc que les surfaces réfléchissantes à travailler avec précision et on peut le faire avant la taille des prismes ~~sur de grandes surfaces de glace dans lesquelles on peut tailler ensuite un grand nombre de prismes~~ prismes. Je répète qu'on peut même trier au comparateur des glaces de St Gobain de l'épaisseur voulue et ~~trouver~~ trouver facilement des morceaux de grande taille répondant aux besoins.

Il existe encore quelques précautions à prendre, mais je ne veux pas allonger trop la présente lettre. Il sera temps de vous mettre au courant si l'idée vous plaît.

Un dernier mot cependant. Il s'agit d'un télémètre à confusion et non pas d'un télémètre à coïncidence comme mon autre procédé. Ne croyez pas qu'il s'agisse là

T.S.V.P.

d'un défaut . C'est bel et bien une  
qualité . Tous les photographes profession-  
nels sont réfractères au télé à coïncidence  
pacequ'il ne permet pas la mise au point  
sur le point brillant de l'oeil dans les  
portraits .

Sentiments distingués .





Département  
appareils photographiques

# PIGNONS S.A.

TÉLÉPHONE (021) 8 47 85 - CHÈQUES POSTAUX II. 1825

BALLAIGÜES (SUISSE)

Monsieur L. DODIN

Rue Tixador

Canet - Flage

(P.-O.)

Votre réf.

Votre corresp.

Notre réf.

BALLAIGÜES (Suisse)

BB/el.

21 août 1954.

Monsieur,

Nous rencontrons des difficultés pour le collage du petit bloc prismatique en plexiglas, dans la surface sphérique de la lentille dépolie en verre.

Vous préconisiez du gutta dilué dans du trichloréthylène. Veuillez nous dire si cette colle est bien transparente et si elle tient suffisamment à diverses températures.

Nous vous serions reconnaissants de nous dire également comment procéder pour ce collage.

En vous remerciant d'avance de vos indications, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

PIGNONS S. A.

Un administrateur

23 Aout 54

Messieurs

Bien reçue votre lettre du 21 Aout ( BE/el ).

Quand je vous ai parlé de collages à la gutta je voulais parler de collages par les bords et non pas de collages transparents . Je n'avais jamais essayé d'employer ce produit pour le collage du verre en plein .

Je viens d'essayer ce genre de collage . Il paraît fonctionner parfaitement . J'ai employé de la gutta n°749 de la maison Sté Commerciale de la Guttapercha 42 rue du pont d'Ivry Alfortville Seine .

Il faut faire une solution dans le trichloéthylène trois parties de tri. pour une de gutta et laisser reposer au moins une semaine . On n'utilise que le liquide clair qui surnage . Je vous joins un fragment que vous pourrez essayer . J'ai fait évaporer une partie du solvant en chauffant avec une lampe à alcool une petite quantité de liquide déposé sur le verre , ensuite j'ai appuyé fortement la contreplaqué . Le collage est transparent et très souple .

Il me paraît ; d'ailleurs, que la technique à employer devrait être un peu mieux étudiée que par un essai unique .

Bien entendu vous avez essayé le baume , mais il existe des matières plastiques spécialement étudiées pour le collage du verre , mais je ne les ai jamais employées et ne sais même pas où on peut s'en procurer .

J'ai essayé l'Araldite ...

A) Araldite à froid . Donne de très bons résultats en apparence , mais il résulte de mes études et de celles du fabricant (Ciba Suisse) que les collages ainsi réalisés ne tiennent que quelques mois pour se décoller ensuite . Donc ne vous y fiez pas .

B) Araldite à chaud . Serait parfait , mais à la cuisson il se développe des bulles qui sont alors impossible à éliminer . Mais on peut employer l'Araldite à chaud , sans faire la cuisson , le résultat paraît meilleur que le résultat obtenu avec le baume ( plus de souplesse donc plus de tenue ) mais il faut tout de même chauffer à 100 ° .

Pour éviter le développement des bulles on a tendance à croire qu'on pourra faire la cuisson à basse température

DODIN 23 Aout 54 ( BB/el ) suite

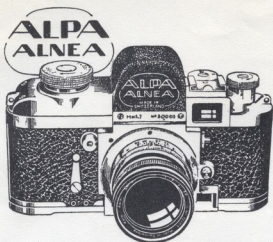
hélas , une cuisson de ce genre laisse se produire une cristallisation qui rend la colle opaline .

Si vous voulez essayer l'Araldite à chaud , il vous faudra la purifier par dissolution , moitié - moitié , dans l'acétone . Laisser décanter 24 heures , ensuite employer exactement comme pour le baume sirupeux .

Il existe une colle spéciale pour le plexiglas . Vous pouvez vous en procurer chez le distributeur du plexi en Suisse ( Plexigum ) . Ce producteur pourrait sans doute vous renseigner sur la technique du collage du plexi sur le verre .

Voilà tout ce que je peux vous dire .

Veillez agréer, messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus distingués .



Département  
appareils photographiques

Votre réf.

Votre corresp.

2 crt.

Notre réf.

el

BALLAIGUES (Suisse)

5 novembre 1954.

# PIGNONS S.A.

TÉLÉPHONE (021) 8 47 85 - CHÈQUES POSTAUX II. 1825

BALLAIGUES (SUISSE)

Monsieur L. DODIN

Rue Tixador

Canet - Plage

(P.-O.).

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 2 crt.

Selon votre demande, nous vous donnons ci-dessous la traduction de la lettre de VEB Carl Zeiss / Jena :

" Concerne : Licence loupe - télémètre pour Pignons

Nous nous sommes maintenant décidés définitivement de ne pas accorder la licence demandée à la maison suisse Pignons S.A. Ballaigues pour leur appareil ALFA, pour la vente en France, d'après le brevet français 56839/982966. Sur demande, nous sommes prêts à examiner la possibilité de vendre des verres dépolis avec loupe télémètre pour la vente en France à la maison Pignons S.A."

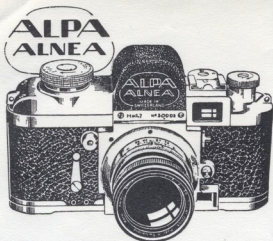
Nous vous retournons ci-joint la lettre de Zeiss, à notre décharge.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**PIGNONS S. A.**

Un administrateur:

Annexe : 1 lettre



Département  
appareils photographiques

# PIGNONS S.A.

TÉLÉPHONE (021) 8 47 85 - CHÈQUES POSTAUX II. 1825

BALLAIGUES (SUISSE)

Monsieur A. DODIN

Rue Tixador

Canet - Plage

(P.-O.)

Votre réf.

Votre corresp.

Notre réf.

BALLAIGUES (Suisse)

SJ/el.

27 novembre 1954.

Monsieur,

Faisant suite à notre lettre du 5 oct., par laquelle nous vous avons communiqué la traduction de la lettre de la maison Carl Zeiss / Iéna, nous nous permettons de revenir sur le problème comme tel, vu le refus de Iéna de nous accorder une licence pour la France.

Le premier problème qui nous préoccupe c'est de savoir si vous avez reçu enfin le paiement d'indemnité de vente de vos droits. D'autre part votre brevet additionnel français 56839 se rapportant au brevet 982966 du 9 août 1943, dépend, comme validité et durée, du brevet principal.

Or, d'après le décret du 30.9.53., concernant les brevets d'invention, une modification du régime d'institution des licences obligatoires est intervenue dans ce sens qu'une demande de licence obligatoire peut intervenir si un brevet n'est pas exploité, ou exploité seulement insuffisamment en France.

De ce fait, il nous semblerait que si une maison française demandait une telle licence obligatoire, la maison Carl Zeiss Iéna serait obligée de l'accorder. Il est évident qu'avant d'entreprendre une telle demande par une maison française, on pourrait encore tenter un essai et écrire à Iéna.

Le but de notre lettre est donc de vous demander votre accord à ce que nous écrivions directement à Iéna.

Nous nous sommes procurés un verre dépoli avec les prismes de fabrication Iéna, comme il est livré pour les appareils Kiné Exacta et nous avons constaté que l'exécution sous cette forme ne pourrait pas s'adapter dans notre appareil. La lentille est trop épaisse et trop grande et le dispositif à prismes est trop grand, vu le fort grossissement ultérieur dans notre système.

... Monsieur A. DODIN / Canet - Plage

27.11.54.

---

De ce fait, nous ne pourrions pas profiter de la fabrication en cours à Iéna, mais nous serions obligés de demander une exécution spéciale pour nous, ce qui rendrait le prix certainement trop élevé.

Notre but est d'atteindre les mêmes résultats par des moyens plus simples, donc meilleur marché, tout en assurant une exécution absolument parfaite, ce qui est bien le cas pour la fabrication Iéna.

Veillez s.v.p., nous renseigner au plus tôt sur votre opinion à ce sujet et agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**PIGNONS S. A.**

*Un administrateur:*

*J. Dupont*

Maison PIGNONS  
Bellaigues  
Suisse

29 Nov 1954

Messieurs

Votre lettre du 27 .

J'ai toujours cherché à compter autant d'amis que de clients et j'aime à dire que , si je n'ai pas réussi dans toutes les entreprises de ma vie, j'ai au moins réussi dans celle là . Il est vrai que je n'ai pas eu beaucoup de peine à y réussir avec vous , votre caractère s'accordant tout naturellement avec le mien .

C'est donc à titre d'ami que je vous écris aujourd'hui et que je vais vous donner un bon conseil .

Pourquoi vous obstinez vous à rechercher la solution du problème qui nous occupe dans la seule solution qui justement nous est barrée .

Du côté d'Agfa pas d'opposition possible puisque j'ai pris soin de réserver vos intérêts au cours de longs marchandages . Mais avec Zeiss cela n'a pas été possible . Maintenant l'affaire Zeiss est faite : je n'ai pas encore touché l'argent , mais il est arrivé chez l'homme d'affaire de Zeiss à Paris qui l'a encaissé et n'attend que l'ordre ultime de son client pour le verser à mon compte puisque toutes les formalités sont accomplies ( et il y en a eu je vous l'assure ) .

Je ne sais pas quel prix vous ferait Zeiss pour une lentille faite spécialement pour vous (à trois prismes) ; ce que je sais seulement c'est que le prix en France de cette lentille est , prix de gros, de 8.000 F . Pour moi cela résout le problème , je le déclare insoluble .

Il faut donc chercher autre chose . Mais je persiste à penser qu'une des solutions que je vous ai déjà proposées vous conviendrait très bien et elle exclurait l'ingérence de Zeiss , c'est celle dont je vous donne un nouveau croqui ci-joint .

Vous avez répondu, quand je vous ai proposé cette solution autrefois que vous ne pouviez pas la monter sur vos appareils pour des raisons d'encombrement . Je vous déclare à mon tour que c'est une mauvaise raison et je n'hésite pas à prétendre que si vos services mécaniques faisaient preuve du quart de l'ingéniosité qui est la mienne dans le domaine optique , il faudrait bien peu de chose pour réaliser l'instrument . Et en disant cela je prétends ne faire preuve d'aucune vantardise .

Mr Bourgeois, avec une modestie excessive, dit ne pas être technicien, mais il n'est pas besoin d'être technicien pour prendre un double décimètre, voire un pied à coulisse et se rendre compte que l'épaisseur actuelle de la lentille permet un amincissement suffisant et que l'appui ~~actuel~~ mécanique actuel de la lentille peut, lui

aussi, être aminci . Il n'est, peut-être même pas nécessaire d'amincir cet appuis puisqu'il existe un dispositif de réglage .

En photographie , les opticiens sont une plaie pour les mécaniciens , mais les mécaniciens le rendent bien aux opticiens .

La première fois que je vous ai fait une offre pour le procédé objet du croquis ci-joint , il y avait une autre crainte , la maison Zeiss avait , en effet , d'abord fait le projet d'acheter tous les brevets y compris le brevet principal et nous ne savions sur quel pied danser . Maintenant il n'en est plus de même , nous sommes complètement libres pourvu que nous ne touchions pas à des prismes incrustés .

Je réponds maintenant à l'argument juridique que vous me soumettez .

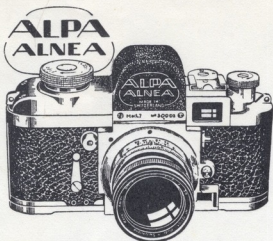
On ne peut jamais affirmer quelle sera la décision d'un tribunal en matière de brevet surtout , mais j'aurais à juger l'affaire que je ne vous donnerais pas raison dans un procès ou vous viendriez soutenir qu'une licence obligatoire devrait être accordée pour l'exploitation d'une simple variante non exploitée , quand le brevet principal est exploité depuis longtemps pour plusieurs autres variantes .

D'ailleurs êtes vous tellement désireux d'entreprendre un procès international qui durerait peut être vingt ans contre une maison aussi puissante que Zeiss , quand vous pouvez parfaitement vous en passer ? Je pourrais vous donner d'autres arguments , mais vous comprendrez sans cela .

Examinez donc la question de plus pres et finissons en .

Croyez chers messieurs, à l'assurance de tout mon dévouement .





Département  
appareils photographiques

# PIGNONS S.A.

TÉLÉPHONE (021) 8 47 85 - CHÈQUES POSTAUX II. 1825

BALLAIGUES (SUISSE)

Monsieur L. DODIN  
Ingénieur-Conseil  
Rue Tixador  
Canet - Flage

-----  
(P.-O.)

Votre réf.

Votre corresp.  
29.11.54.

Notre réf.

SJ/el.

BALLAIGUES (Suisse)

6 décembre 1954.

Monsieur,

Nous vous remercions de votre exposé du 29 écoulé, qui a retenu toute notre attention. Nous vous répondons seulement après avoir discuté à nouveau de l'ensemble du problème dans nos services techniques et commerciaux.

Voici comment nous envisageons la situation :

La vente de votre brevet additionnel français et italien à la fabrique Zeiss Iéna nationalisée concerne uniquement les marchés français et italien. La fabrication et la mise en vente du dispositif tombant sous ces brevets en Suisse dépendent uniquement de vous, puisque vous êtes possesseur du brevet suisse de base, qui couvre également cette solution. De ce fait, avec votre accord, nous serions à même de fabriquer et de monter ce dispositif en Suisse et de le vendre partout ailleurs, sauf en France et en Italie. Ce n'est donc que pour le marché français que nous serions dépendants de l'octroi d'une licence ou un arrangement quelconque avec la fabrique d'Iéna nationalisée.

Le marché italien ne nous intéresse pas momentanément, étant donné que les droits d'entrée sont tellement élevés qu'aucune vente ne peut être réalisée, ce n'est donc que les livraisons destinées à la France qui dépendent du bon vouloir d'Iéna.

Nous trouvons cette solution avantageuse pour nous, parce que cela permettrait le montage du verre dépoli avec prismes, sans aucune modification au logement actuel et de ce fait, pourrait être appliquée sans autre aussi sur les appareils déjà vendus et en usage.

La solution alternative, dont vous nous rappelez les avantages dans votre lettre, présente à notre point de vue les difficultés ci-après dans son application pratique :

- 1). De votre aveu même il serait nécessaire de modifier soit les fontes soit l'usinage de ces fontes, pour pouvoir placer une lentille de champ amincie, une entretoise et une plaque de plexi emboutie. Ce fait signifie donc que dans la pratique il serait ou bien complètement impossible d'appliquer ce montage à des appareils déjà livrés, ou si une telle modification était possible, elle nécessiterait en tout cas le renvoi de l'appareil à l'usine, ce qui limiterait énormément les possibilités d'adaptation ultérieures.
- 2). Le cadre-support recevant les lentilles de champ et le verre dépoli dans nos appareils est une pièce de fonte injectée sous pression, dont les parois etc., sont déjà aussi minces que le permettent les tolérances usuelles. Il serait donc nécessaire, pour y apporter une modification, de refaire un outillage, car nous ne croyons pas qu'un usinage des pièces fondues déjà existantes puisse nous donner entière satisfaction. C'est donc une opération amenant de nouveaux frais et de longs délais qui devraient être envisagés.
- 3). Vous indiquez bien dans votre croquis que la plaque de verre organique emboutie devrait être très mince et porter le côté dépoli tourné vers l'intérieur, donc vers l'entretoise.

Nous nous permettons d'avoir des doutes quant à la possibilité d'une réalisation pratique de qualité satisfaisante, avec une plaque de verre organique très mince. Nous avons l'impression que de ce côté-là vous n'avez pas pris en considération toutes les exigences de la réalisation pratique. Tous les verres organiques ont un coefficient de dilatation assez élevé et de ce fait, une lame mince risque des déformations sous l'influence de températures élevées. D'autre part, le fait que le côté dépoli serait tourné à l'intérieur équivaut à ce qu'une lame de verre se trouve entre l'objectif et cette surface dépolie matérialisant l'image. D'après les lois optiques connues, et en admettant un coefficient de réfraction de 1.5 pour le verre organique, cela équivaudrait à une compensation de 1/3 de l'épaisseur de cette lame pour la mise au point de l'objectif sur dépoli, comparativement au plan du film. Il est évident que cette compensation peut se faire dans le montage, mais cela crée une difficulté supplémentaire et un risque de déréglage.

- 4). Pour la fabrication de cette plaque en verre organique, munie de vos prismes, il faudrait faire un outillage et ce n'est qu'après avoir réalisé cet outillage qu'on pourrait entreprendre les premiers essais sérieux.

Vous voyez donc, en comparant la situation pour les deux solutions que ce n'est pas par suite d'un entêtement quelconque de notre part que notre intérêt se porte malgré tout sur la solution tombant sous le brevet que vous avez cédé à Iéna.

Tout compte fait et si nos opinions quant à la situation juridique sont exactes, nous aurions quand même un avantage à réaliser un système tombant sous ce brevet cédé à Iéna, plutôt que de nous engager dans la voie que vous préconisez. Le pis qui puisse arriver pour la première solution c'est que nous ne puissions l'appliquer en France et en Italie, tandis que la deuxième solution risque de nous créer des ennuis techniques sur tous les marchés.

Pour pouvoir juger en toute connaissance de cause, il nous faudrait encore savoir quelle est la situation entre vous et Iéna en ce qui concerne les ventes du dispositif en question en Suisse. Puisque vous êtes propriétaire de votre brevet suisse, qui couvre cette solution, avez-vous accordé un droit à Iéna pour vendre leur dispositif en Suisse, sous licence, ou est-ce que cette question est restée jusqu'à présent en dehors de vos arrangements ? Vous comprendrez certainement que nous avons un intérêt à savoir quel est le règlement intervenu ou envisagé.

Il nous intéresserait de savoir quelle est la situation juridique pour le Contaflex de la maison Zeiss Ikon Stuttgart qui est maintenant aussi en France. Ce dispositif tombe certainement sous votre brevet principal, avez-vous entrepris quelque chose pour faire valoir vos droits ? Vous comprendrez qu'il nous importe de savoir ce qu'il en adviendra aussi bien en France qu'en Suisse, étant donné qu'il s'agit d'un appareil d'un prix très bas en comparaison de ce qu'il offre et nous avons ainsi un double intérêt à savoir que les fabricants de cet appareil sont obligés de vous payer une redevance.

Nous vous prions de vouloir bien examiner de près l'exposé de la situation que nous venons de vous faire et de nous répondre en toute franchise ce qu'il y a lieu de faire.

.... Monsieur L. DODIN / Canet Plage

6.12.54.

---

Nous vous avons toujours assuré de notre parfaite loyauté quant à nos intentions pour sauvegarder vos droits acquis, mais vous comprendrez facilement que nous ne pouvons pas continuer à examiner des situations de faits créés par d'autres maisons sans réagir.

Si vous croyez qu'au point de vue technique la deuxième solution que vous proposez est malgré tout réalisable, veuillez nous dire si vous pouvez vous charger de nous faire un prototype, ou examiner de près la réalisation pratique et dans quel délai cela pourrait se faire.

Nous avons perdu maintenant beaucoup de temps à chercher une solution techniquement facilement réalisable et d'un prix de revient raisonnable et nous ne sommes effectivement pas plus loin qu'il y a deux ans.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

**PIGNONS S. A.**

Un administrateur :



10 Decembre 1954

Piquon

Monsieur

Je reçois votre lettre du 29-11-54  
à Vauts où je suis depuis quelques jours -  
Ma mère vient d'avoir un accident... à  
84 ans et nous craignons une issue  
fatale. Quoiqu'il arrive je me  
abstiens de venir ici en ce moment.  
Je puis répondre cependant à votre  
lettre sans plus attendre.

Solutions Zeiss. Je n'ai pas ici  
le texte du contrat. Je vous copierai  
la partie qui vous intéresse des  
retour à Carthage mais je n'~~ai~~  
ni ~~engagement~~ <sup>engagement</sup> seulement à autoriser  
la vente des appareils Zeiss en  
Suisse etc. sans leur donner de  
monopole. Vous pouvez donc, avec  
seulement mon autorisation, fabriquer  
en Suisse les dites lentilles pourvu que  
vous ne les exportiez pas en France  
ni en Italie où il vous faudrait une  
licence Zeiss.

Je suis prêt à vous accorder la dite  
autorisation dans les conditions que je  
vous ai exposées bien de fois. Vous pouvez

2/ donc décidez ~~et~~ d'adopter cette solution si vous le désirez ~~avant~~ ~~le~~ ~~vous~~ ~~de~~ ~~cela~~ ~~avant~~ ~~de~~ ~~vous~~ ~~spécifier~~ ~~cela~~ ~~avant~~ ~~toute~~ ~~autre~~ ~~chose~~ ~~pour~~ ~~que~~ ~~vous~~ ~~comprenez~~ ~~bien~~ ~~que~~ ~~ce~~ ~~que~~ ~~je~~ ~~vais~~ ~~vous~~ ~~dire~~ ~~maintenant~~ ~~et~~ ~~sera~~ ~~dit~~ ~~dans~~ ~~un~~ ~~esprit~~ ~~de~~ ~~dérèglement~~ ~~total~~ ~~et~~ ~~simplement~~ ~~dans~~ ~~vo~~

D'autre part, si vous choisissez l'autre solution, mes conditions restent les mêmes.

Je vous spécifie cela pour qu'il soit bien établi que mes conseils sont faits à fait dénués de parti pris et que je vous les donne uniquement dans votre intérêt.

Je n'ai jamais peur que si vous refusez la solution second, c'était par entêtement mais je suis certain que c'est par défaut de compréhension de vos véritables intérêts et défaut de connaissance des véritables conditions techniques

~~Je~~ vous ne pouvez pas choisir la solution 2e sans faire plusieurs autres

A) C'est maintenant la solution 2e sans (Pare) et vous ne pouvez pas copier une autre maison - affaire de prestige pour une marque comme la Vole qui a toujours adopté des solutions originales jus qu'ici.

B) Vous ne pouvez pas risquer de refuser

3 / un vente à un client français  
ou Italien en donnant comme  
raison que le client français ou  
Italien vous interdit de le faire. ~~Un~~  
~~un memoire memoire serait en core~~  
moins digne de vous. ~~Il y a de~~  
~~votre hon~~ Il y a encore question de  
prestige. Un ~~memoire~~ memoire  
serait en core plus impouille, l'été fois  
ce serait une question il s'agit de  
votre honneur commercial serait  
en jeu. ~~Je ne ti~~

C) Il y a aussi qu'un jour les  
marchés Européens peuvent être libérés.  
Ce jour là (improbable je vous le dis  
mais possible tout de même) vous serez  
librés par la France et l'Italie.

Je ne doute pas que mes arguments  
n'échauffent votre religion au ni  
examinateur maintenant vos arguments  
techniques.

Ils ne valent rien, nous que rien.  
L'épaisseur d'une plaque en plexi  
peut être réduite pratiquement d'un  
facteur à 0,1 mm sans le moindre  
inconvenient en ce qui concerne la  
solidité, mais il n'est pas possible  
d'arriver à cette épaisseur minimale

A) à cause de la hauteur des prismes.  
~~Il faut voir~~ N'ayant pas ici les  
modèles que j'ai construits je ne peux  
pas faire de mesure, vous pouvez le  
faire vous même, ~~je~~ j'estime cette  
épaisseur à 0,4 mm. Une plaquette  
de cette épaisseur sera d'une solidité  
à toute épreuve et sa fabrication, vu  
les ~~dimensions~~ autres dimensions ne présente  
aucune difficulté de fabrication

L'épaisseur "optique" sera environ  
d' $\frac{1}{3}$  moins grande, soit à rattraper  
~~environ~~ une épaisseur de 0,2 à 0,3 mm  
vous l'objectif. Or vous disposez d'un  
système de réglage de la mise au  
point ~~très~~ profond ~~qui~~ vous donne très  
largement cette aisance. Je suppose  
que ~~sur~~ ~~les~~ ~~appareils~~ ~~des~~ Il n'existe  
donc aucune reprise d'outillage  
à faire ni aucune rectification  
pour les appareils déjà construits, ~~sauf~~  
sauf, bien entendu, ~~un~~ un réglage  
de la mise au point que peut faire  
n'importe quel réparateur.

Dilatation. C'est enfantin

A. ~~Entretien~~ Par de collage, l'inconvénient  
mixte par

B. Collage par un liège vernissage



3) au vu mis à la Gutta satiri, les  
différences de dicatations (archi minimas  
faits le calcul) seront absorbés par  
le remplissage de la colle.

Il vous faudrait faire faire un outillage  
pour la fabrication de la plaque.  
Ou bien non, il faut <sup>toujours</sup> peu de  
dépense pour avoir quelque chose, mais  
vous partez gagnants. Zeiss Stuttgart  
fabrique ses télémètres & lui aussi son  
équipement de plexi et d'autres  
~~font le font ce qui sont au train de~~  
~~vous et d'autres sont au train de~~  
il y en aura d'autres

Il m'intrigue dans une fois de plus  
pour que vous reviez votre opinion  
~~et part~~ et démariez rapidement  
dans le sens que je vous indique

Affaire Zeiss Stuttgart. J'ai fait  
comme je me l'étais toujours  
proposé. J'ai attendu la première  
importation en France, il y a six  
mois de cela et j'ai <sup>impromptu</sup> ~~attaqué~~ le  
député français par l'entremise  
d'un ami. Celui-ci ~~a~~ en a  
appelé à ~~la~~ son fournisseur à vos tours  
à Zeiss - Stuttgart et Stuttgart a

6 / accepte de discuter ce qui est  
suffit à montrer qu'il est dans  
son tort ~~et~~ s'il ~~ne~~ n'avait pas été  
dans son tort il m'aurait flanqué  
à la porte à coups de pieds (quelques  
part), nous continuas la discussion,  
pas intermédiaire d'avoir, ce qui  
est très long. Il est bien évident  
le dépositaire sur que l'accord  
se ne regrette qu'après sera valable  
dans les pays ~~de la~~ & autres pays  
où que la France ~~est~~ est & même  
partout, il sera évidemment valable  
dans les pays de la part que pour  
l'avenir. Votre consentement de l'aine  
~~se~~ est donc taxe de maintenant  
~~au moins~~ virtuellement (à crédit,  
mais taxe de même) il ne serait  
pas mauvais qu'il le sache mais je  
ne peux pas lui dire.

Improbable de voir faire un  
modèle, je ne suis pas un bouticier  
de plexiglas.

adresse à Nantes  
jusqu'à nouvel  
ordre